

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne tiens pas à commenter la déclaration du ministre de Terre-Neuve, mais mon gouvernement a très clairement expliqué sa position à cet égard. La question revêt deux aspects: en premier lieu, il appartient à la Cour suprême seule de décider à qui en reviennent les droits de propriété; il n'appartient ni au gouvernement fédéral ni à la province d'en décider par une mesure unilatérale.

Le député en conviendra sans aucun doute, seule la Cour suprême du Canada peut décider en dernier ressort des dispositions dans la constitution, qui s'appliquent à la propriété du pétrole au large de nos côtes. A cet égard, je regrette que nous n'ayons pu obtenir le consentement de la Colombie-Britannique à une entente commune . . .

Une voix: Il s'agit de Terre-Neuve.

M. Trudeau: De Terre-Neuve à une entente commune . . .

Une voix: C'est sur l'autre côte.

M. Clark: Il y en a trois; celle de l'Atlantique, celle du Pacifique et celle de l'Arctique.

M. Trudeau: Je le sais, monsieur Clark, je ne perds cependant pas mes baggages quand je m'y rends.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et John Munro?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous avez perdu à la fois la Colombie-Britannique et un ministre.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Trudeau: Madame le Président, le deuxième aspect de notre politique consiste à rappeler à Terre-Neuve, comme nous l'avons fait à maintes reprises auparavant, que si elle préfère laisser de côté la question de la propriété et collaborer à l'élaboration d'une entente administrative qui avantagerait la province sur le plan financier et administratif, il lui suffit d'étudier l'entente signée il y a quelques années par les trois provinces Maritimes.

Nous sommes disposés à laisser de côté toute discussion au sujet de la propriété pour conclure une entente qui avantagerait les habitants de Terre-Neuve à la fois sur le plan financier et administratif.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Madame le Président, le premier ministre sait que Terre-Neuve n'accepte pas cet accord avec les provinces Maritimes. D'ailleurs, son gouvernement a laissé savoir qu'il est disposé à employer tous les pouvoirs qu'il possède déjà de ralentir la production du très important puits d'Hibernia, maintenant économiquement rentable, s'il n'est pas satisfait de

la façon dont cette affaire est résolue et même si l'affaire était portée devant la Cour suprême entre-temps.

Voici ma question au premier ministre: étant donné que le gouvernement de Terre-Neuve a fait cette semaine une déclaration selon laquelle il est disposé à négocier, et compte tenu de la position, qu'il a prise dans son différend avec le gouvernement fédéral, pour ce qui est de ralentir la production à défaut d'un règlement, le premier ministre et le gouvernement du Canada sont-ils disposés à reconnaître la bonne foi du gouvernement de Terre-Neuve et à négocier dans l'immédiat?

M. Trudeau: Madame le Président, le député voudrait-il préciser ce qu'il a dit au sujet du ralentissement de la production? Je n'ai pas très bien compris ce dont il parlait.

M. McGrath: Avec plaisir, madame le Président. Je fais allusion à la déclaration prononcée lundi dernier par le ministre de l'énergie et des mines de la province de Terre-Neuve; celui-ci a affirmé que son gouvernement était disposé à prendre les moyens dont il dispose déjà pour ralentir la production commerciale du puits d'Hibernia jusqu'à ce qu'il soit satisfait du règlement de ce conflit qui l'oppose au gouvernement actuel.

Voilà quelque chose d'assez important dans cette affaire et étant donné l'importance que le puits d'Hibernia pourrait avoir pour l'est du Canada, le premier ministre voudrait-il au moins demander à son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de négocier avec le gouvernement de Terre-Neuve?

M. Trudeau: Madame le Président, le contexte décrit par le député ne me semble pas très propice à des négociations fructueuses. Le ministre de Terre-Neuve dit que son gouvernement prendra unilatéralement des mesures de ralentissement d'une production dont la propriété n'a pas encore été établie; j'espère que le ministre de Terre-Neuve examinera à nouveau sa position.

* * *

● (1500)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE
CANADIENNE ET INTERNATIONALE—L'INTENTION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je vois qu'il n'est pas ici. J'aimerais donc la poser au premier ministre.

Notre gouvernement avait institué une enquête nationale sur la politique nucléaire canadienne ou internationale au Canada. Le premier ministre a-t-il l'intention de poursuivre cette enquête nationale de façon que les Canadiens puissent exprimer leur opinion et qu'on puisse évaluer l'orientation de notre politique nucléaire nationale?